

**AIDES AUX SPORTIF(VE)S DE HAUT NIVEAU
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE
SAISON 2016/2017**

Le tableau joint précise les modalités de prise en charge et d'aides financières pour les pongistes de Haut Niveau identifiés au sein du Parcours d'Excellence Sportive (PES).

Ce barème vise à :

- valoriser le niveau sportif (classement mondial & résultats sur les compétitions de référence),
- aider les sportifs (projet sportif, formation, déplacements) dont les parcours ont été validés par le Directeur Technique National dans le cadre du PES.

Ces aides fédérales devraient être complétées par les aides que vous solliciterez auprès des autres partenaires institutionnels :

- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- mouvement sportif (Ligue, Comité, Club)
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- collectivités locales (communauté d'agglomérations, métropoles, municipalités).

Un volet social, pour les sportifs justifiant de réels besoins (de façon à n'écartier aucun candidat susceptible d'intégrer le PES en raison de difficultés financières), pourra compléter ces dispositifs d'aide. A ce titre, un dossier spécifique pourra être obtenu auprès du secrétariat de la DTN ([✉ anh.duong@fftt.email](mailto:anh.duong@fftt.email)) par les pongistes qui en feraient la demande.

Une prise en compte particulière (validation sur facture) sera liée à la poursuite du double projet (études, formation professionnelle).

Les attributions de ces aides seront conditionnées à la formalisation et à la signature de la charte du pongiste de Haut Niveau (document téléchargeable sur le blog DTN).

Bernard BOUSIGUE, DTN Adjoint ([✉ bernard.bousigue@fftt.email](mailto:bernard.bousigue@fftt.email) - ☎ 01.53.94.50.31) et Jean-Luc CHERRIER, Responsable du suivi socio professionnel des SHN ([✉ jl.cherrier@fftt.email](mailto:jl.cherrier@fftt.email) - ☎ 01.53.94.50.44 / ☎ 06.27.10.32.55) se tiendront à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

PRISE EN CHARGE PONGISTE PES*			
Performance**	10 meilleurs mondiaux : 10 000 € 11è à 20è : 7 500 € 21è à 40è : 6 000 € 41è à 70è : 4 000 € 71è à 100è : 3 000 € 101è à 125è : 2 000 € 126è à 150è : 1 500 €		
Frais liés aux structures	INSEP	Pôle FRA	Hors pôle France
	50% du statut : ° Interne ° Externe en pôle (formation) ° Externe hors pôle 100% du statut : ° Externe en convention	40% du statut (pensionnaire, demi-pensionnaire, externe)	Etude au cas par cas
Volet social	ETUDE AU CAS PAR CAS		
Double projet	ETUDE AU CAS PAR CAS (engagement sur facture)		

* les droits pour un sportif blessé sont maintenus une année à compter de la date de la blessure

** sur saison sportive française

Les sportifs internes en pôle France (**de moins de 21 ans** au 1^{er} septembre 2016) ont droit à l'indemnisation d'un aller – retour domicile – pôle France sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe « Carte Jeune »